



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 14 juillet 2023 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 22 juin 2023 à 20h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

6 membres sont excusés : BOURGEOIS Romain, DEGLISE Sébastien, FLEURY Béatrice, PASQUIER Sacha, PELLATON Raoul, SAAVEDRA Philippe

24 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
2. Préavis N° 01/2023 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2022
3. Préavis N° 02/2023 : Inspection et curage des canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) communales
4. Election du bureau du Conseil :
 - un Président
 - un 1^{er} Vice-Président
 - un 2^{ème} Vice-Président
 - deux scrutateurs
 - deux scrutateurs suppléants
5. Nomination des commissions permanentes :
 - Commission de gestion
 - Commission de recours en matière de sentences municipales
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du bureau
8. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins une abstention.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 01.03.2023. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion. La parole n'est pas demandée.

A l'unanimité moins deux abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 08.12.2022 tel que rédigé.

2. *Préavis N° 01/2023 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2022*

M. Stéphane PELLET, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 01/2023 (*rapport envoyé par mail en date du 12.06.2023*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion.

Plusieurs questions sont posées au sujet des comptes :

- **M. Bastien PELLET** ne voit pas apparaître dans les comptes le prêt octroyé à la Commune pour l'achat d'un véhicule communal.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que le moment venu, la Commune disposait des liquidités suffisantes pour acquérir le nouveau véhicule.

- **M. Didier MATH**, se réfère au point n° 450.318.01 – *enlèvement des ordures* ; une hausse de presque Frs 6'000. – est relevée. Il estime que la hausse du prix du carburant ne peut pas être seule en cause.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, explique qu'il ne s'agit pas uniquement des transports mais des prestations des entreprises d'élimination, il y a donc eu plus de déchets à éliminer.

- **M. Didier MATH**, se réfère au point n° 110.317 – *réceptions et manifestations* ; le montant avoisine les CHF 21'000. –, il suppose qu'il y a eu d'autres événements que la manifestation organisée pour le départ de Mme JOTTERAND.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, confirme qu'il y en a eu d'autres, notamment la réception en l'honneur des nouveaux citoyens qui n'a pas lieu toutes les années. Il ajoute que Mme JOTTERAND est partie après plus de 30 années de travail auprès de la Commune et qu'un bon cadeau, dont la valeur n'est pas dévoilée, lui a été offert. Dans ce compte figure également le solde du vin de Commune qui n'a pas été vendu et qui constitue un stock.

- **M. André EICHER**, constate que dans les droits de mutation, le montant représente presque CHF 300'000. – de plus que prévu. Il suppose donc qu'on en a profité pour payer des choses pour que le bénéfice ne soit que de CHF 50'000. – supplémentaire. Il constate un grand écart entre les deux avec des droits de mutations qui sont énormes.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, confirme qu'il y a eu des changements au niveau des bâtiments au cours de l'année 2022, notamment la vente des Résidences du Château qui a généré des droits de mutation aussi importants. Des réserves ont été constituées pour des projets à venir.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, ajoute qu'une provision a été constituée également en prévision des impôts qui seront à payer en 2023 pour ces droits de mutation.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°01/2023, soit :

- *d'adopter les comptes 2022 tels que présentés*
- *d'en donner décharge à la Municipalité, à la commission de gestion ainsi qu'au Boursier*

3. *Préavis N° 02/2023 : Inspection et curage des canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) communales*

M. Stéphane PELLET, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 01/2023 (*rapport envoyé par mail en date du 12.06.2023*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°02/2023, soit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits et de lui accorder pour ce faire un crédit de 70'000.00.
- D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par les liquidités.
- D'amortir ce montant dans les meilleurs délais.

4. Election du bureau du Conseil :

- un Président
- un 1^{er} Vice-Président
- un 2^{ème} Vice-Président
- deux scrutateurs
- deux scrutateurs suppléants

M. Le Président explique qu'il ne souhaite pas continuer. Lorsqu'il s'était présenté en tant que Président du Conseil, il avait informé ne pas vouloir rester en place aussi longtemps que son prédécesseur. Il a apprécié ses années de Présidence et la collaboration avec les membres du bureau. Il demande si quelqu'un est intéressé à se présenter ce qui n'est pas le cas. Il ajoute qu'il serait logique qu'un vice-président se présente, c'est dans l'ordre des choses. Etant donné que personne ne souhaite se présenter, **M. Cédric FRUTIG** accepte de se représenter pour une dernière année. Il est élu tacitement. Il remercie l'assemblée pour sa confiance mais la prie de réfléchir à une autre candidature pour la prochaine élection de juin 2024. Il est applaudi.

Le bureau du Conseil est désormais constitué comme suit, membres élus tacitement :

Président	Cédric FRUTIG	2021
1 ^{er} Vice-Président	Sébastien DEGLISE	2021
2 ^{ème} Vice-Président	Pierre-Alain PACHE	2023
Scrutateur	Romain BOURGEOIS	2021
Scrutateur	Frédéric PELLET	2021
Scrutateur suppléant	Raoul PELLATON	2022
Scrutateur suppléant	Lionel PELLET	2023

5. Nomination des commissions permanentes :

- Commission de gestion
- Commission de recours en matière de sentences municipales

Les membres des deux commissions sont élus tacitement :

Commission de gestion :

Rapporteur	Jean-François TRIPOD	2021
Membre	Laure LEOPIZZI ROMANO	2021
Membre	Denis PELLET	2021
Membre	Céline BOURGEOIS	2021
Membre	Vincent SPYCHER	2022
Suppléant	Bastien PELLET	2023
Suppléant	Didier MATH	2023

Commission de recours en matière de sentences municipales :

Membre	Alain ZBINDEN	2021
Membre	Florian ROY	2021
Membre	Béatrice FLEURY	2021
Suppléante	Philippe SAAVEDRA	2022
Suppléant	Sébastien PELLET	2023

6. Communications de la Municipalité

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, excuse **Mme Jocelyne RIVIER FORNEY** absente lors de la séance de ce soir et donne différentes informations :

PROXIPEL : société qui fabrique des granulés de bois, a adhéré à Lémanpellet SA auprès de laquelle la Commune a fait l'acquisition d'une part sociale de CHF 10'000. –

PICK E-BIKE : les partenaires ont décidé de mutualiser les frais pour les stations situées à la gare d'Allaman, Etoy et Yens. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais pour la commune de St-Livres. Les coûts pour l'année allant d'avril 2023 à mi-avril 2024 sont de CHF 16'863. – auxquels il convient d'ajouter les coûts d'entrée de CHF 416.67 qui n'avaient pas été payés en totalité en 2022.

1^{er} AOÛT : la Commune cherche un orateur pour le discours de la fête nationale. Il ajoute à toutes fins utiles que 2023 est l'année de la Jeunesse...

- **Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale**, explique que le bail de l'Auberge qui avait été prolongé retardait également le projet de réfection des bâtiments communaux du centre du village, étant donné que le restaurant était inclus dans ce projet. Toutefois, l'aubergiste ayant quitté les lieux, les architectes vont pouvoir aller de l'avant.
- **M. Frank NUSSBAUM, Municipal**, donne les informations suivantes :

AUBERGE COMMUNALE : le litige est désormais clos, les clés ont été rendues. Une réflexion est en cours quant à des travaux de rénovation à effectuer dans la cuisine et la salle à boire. La Commune espère pouvoir trouver des repreneurs.

TOITURE SALLE POLYVALENTE : des dégâts importants dans la toiture ont été causés par des fouines. Un projet est en cours d'étude pour une réfection de la toiture, incluant la pose de panneaux solaires.

DÉPÔT DE MUNITIONS : dans le cadre d'un programme de désinvestissement de biens immobilier, la Confédération a proposé à la Commune d'acquérir le dépôt de munitions situé proche des sources, dans les bois pour la somme de CHF 10'000. –. La Municipalité a accepté cette offre. Jusqu'à aujourd'hui, ce dépôt était loué à la poudrerie d'Aubonne qui continuera de le louer mais à la Commune de St-Livres.

En réponse à différentes questions, **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, ajoute que le dépôt n'appartient pas encore à la Commune à cette date précise. Sauf erreur, le bail actuel court jusqu'en 2030. Il devrait être reconduit. Dans le cas contraire, il ne pourrait pas être fait grand-chose de ce dépôt. La poudrerie d'Aubonne est une professionnelle en la matière et gère la sécurisation de l'entrepôt. Si le tarif de location n'a pas encore été discuté, le but est bien de garder le locataire en place qui, en passant, entretient le dépôt.

M. Esteban URIARTE, attire l'attention sur la responsabilité qui incombe au bailleur, donc la Commune dorénavant, en cas d'accident notamment lié aux munitions stockées.

7. Communications du bureau

M. Le Président prend la parole :

CORRESPONDANCE : un courrier au sujet des antennes 5G a été envoyé à l'attention du Conseil Communal, il sera transmis en même temps que le présent procès-verbal afin que chaque membre puisse en prendre connaissance.

ORPC : une commission consultative a dû être élue afin d'analyser les nouveaux statuts de l'organisme de protection civile. Etant donné que la commission de recours en matière de sentences municipales œuvre peu souvent, elle a été chargée de ce travail et priée d'établir un rapport. Ceci sera soumis au Conseil Communal lors d'une future séance.

VOTATIONS : les dernières votations se sont bien déroulées. Les prochaines auront lieu le 22 octobre et 26 novembre.

SORTIE DU CONSEIL : Les quelques membres présents semblent avoir apprécié cette journée passée dans le Parc Jura Vaudois. Il les remercie pour leur participation et déplore le faible taux de participation. Il est remercié pour l'organisation de cette journée.

PROCHAINE SÉANCE : une séance du Conseil aura lieu fin septembre, la date reste à déterminer.

8. Propositions individuelles

- En réponse à **M. Lionel PELLET, M. Pierre-André PELLET, Syndic**, explique que la station pick e-bike sera équipée d'un rail à vélos afin d'éviter que les cycles ne tombent. Il précise que cet aménagement est à la charge de la Commune mais que la commande sera centralisée afin d'obtenir de meilleurs prix. **M. Bastien PELLET**, déplore le manque d'informations transmises par la SEFA, tant au niveau des coûts que des trajets réalisés. Les vélos étant tracés, il devrait être facile de connaître les allers-venues et plus précisément l'impact écologique que cela représente. Peut-être qu'une entité communale aura plus de facilité à acquérir ces informations. Un rapport devrait être fourni par village afin de connaître le réel besoin de ce service. **M. Le Syndic** en prend note et transmettra la demande concernant le niveau écologique le moment venu. Il explique que le budget est reçu au mois de mars pour un début de contrat au mois d'avril, ce décalage pose problème notamment cette année puisque le montant du contrat est plus cher que celui du budget communal établi en fin d'année 2022. Une demande sera également faite en ce sens. Il ajoute que la Commune avait offert 100 minutes aux utilisateurs afin d'aider à la mise en service de ce service, cela représente CHF 158. -. En 2022, 240 prises et dépôts de vélos ont été accomplis. Les vélos vont et viennent principalement des stations de la gare d'Allaman, Lavigny village, gare d'Etoy et Aubonne village. L'ASSAGIE est également demandeuse pour certains élèves de plus de 14 ans qui pourraient user de ce service lorsqu'il n'y a pas de bus.
- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, demande pour quelle raison une poubelle à chien avec cendrier a été installée au centre du village, à côté de la fontaine de la forge. Elle demande en outre ce qu'il est advenu de la poubelle à chiens qui était à la fontaine des lessiveuses et qui a été remplacée également. **M. Carlos ALVES, Municipal**, explique premièrement qu'au centre du village se trouve l'arrêt de bus et de nombreux mégots de cigarettes y ont été retrouvés. Pour cette raison, la Municipalité a choisi d'installer une nouvelle poubelle équipée d'un cendrier et de sacs pour excréments de chien ; une pierre deux coups. Une poubelle a été installée aux Riettes suite à une demande qui avait été faite. La seconde est installée en Vaux, à l'intersection du chemin qui continue sur l'arboretum et celui qui remonte en direction du village. **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, demande qu'une poubelle soit installée à l'entrée du village, côté Sud. Elle a conscience qu'il y en a une à la hauteur de la Grand'Rue 1 mais elle juge nécessaire d'en installer une seconde à cet endroit, bien que situé environ 200 mètres en dessous. **M. Carlos ALVES, Municipal**, répond que d'autres poubelles seront remplacées au fur et à mesure dans le village. Ceci permettra peut-être d'en installer une à cet endroit.
- **M. Esteban URIARTE**, remercie la Jeunesse qui a récemment remis en état le terrain de pétanque qui avait été endommagé lors du déneigement. Les pièces métalliques endommagées étaient entreposées proches de la place de jeux ce qui créait parfois des situations dangereuses pour les petits enfants. **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, la réparation a effectivement été faite avec l'aide de la Jeunesse et l'employé communal. Cela avait été fixé avec le garde forestier mais cette fois-ci cela a été vissé en ordre. Seul, il ne pouvait pas remettre le poteau en place.
- **M. Didier MATH** remercie la Municipalité pour ce superbe rapport de Gestion 2022.
- **Mme Céline BORLOZ** demande si une réflexion est faite en rapport avec la déchetterie. Ne faisant pas partie du Conseil lors de la législature précédente elle n'a pas pris part aux discussions passées à ce propos. Elle comprend qu'à cet emplacement il est difficile d'envisager une rénovation ou autre modification toutefois, un projet quant à une autre situation est-il en cours de réflexion ? Selon elle il ne sera pas possible de maintenir la déchetterie à cet endroit encore longtemps notamment à cause des restrictions et lois qui sont de plus en plus strictes. **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, répond que la déchetterie en l'état est conforme. Elle est petite mais fonctionnelle. Un petit audit aura lieu prochainement avec la SADEC qui permettra de mettre à jour des possibilités d'améliorations. **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, a vu que le grillage de la déchetterie avait été modifié sur une partie. Elle demande si tous les côtés vont être grillagés. **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, répond que ce n'est pas prévu et possible de la clôturer entièrement. Ce côté a été grillagé car jusqu'à cette année, des pare-neiges faisaient office de clôture mais ils étaient en mauvais état.
- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, constate que la fontaine des Boveyrons est entourée de mauvaises herbes. Elle sait que les désherbants ne peuvent plus être utilisés et se demande s'il ne serait pas envisageable de cimenter les pavés afin que les mauvaises herbes ne poussent plus entre ceux-ci. **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, répond qu'effectivement, comme annoncé lors d'une précédente séance pour le même sujet, les produits utilisés pour le désherbage ne peuvent plus être utilisés. D'autres moyens plus

écologiques sont utilisés mais il convient de supporter un peu de verdure entre les interventions. Il n'est pas envisagé de cimenter les pavés.

- **Mme Laure LEOPIZI ROMANO**, réitère sa demande d'installer une horloge dans l'entrée sud de la Grande Salle.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, informe en prendre note.

- **M. Lionel PELLET** demande s'il est prévu de remplacer les troncs d'arbre posés sur le trottoir devant la maison de Commune.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, a déjà fait le nécessaire pour les faire ôter. Il ajoute qu'ils avaient été installés à cet endroit pour éviter que des automobilistes se stationnent sur le trottoir.

En réponse à **M. Didier MATH**, il informe prendre note de la demande de reprise de l'enrobé de ce même trottoir qui n'est plus plat et pourrait causer des risques de chutes.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 21h10.

Le Président

Cédric FRUTIG

La Secrétaire

Sabine HÉDIGUER